|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | EMPL.F2 |
| Numéro de poste Sysper: | 260694 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Nathalie DARNAUT  1er trimestre 2024  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: n.a. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures |  |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La mission de l’unité F2 «Marchés du travail et salaires, Eurofound» est de contribuer à l’efficacité des réformes dans les États membres en ce qui concerne les marchés du travail et les salaires et, ainsi, au bon fonctionnement de l’Union et de l’Union économique et monétaire. À cette fin, l’unité fournit des conseils de politique économique et effectue des analyses sur les politiques de l’emploi, les régimes d’allocations de chômage ainsi que les salaires, met au point des outils analytiques et élabore des initiatives afin d’améliorer le fonctionnement des marchés du travail européens et de soutenir la convergence vers le haut et la croissance économique. L’unité a été responsable des travaux préparatoires et législatifs relatifs à la directive relative à des salaires minimaux adéquats et soutient les États membres dans sa transposition en droit national. Elle a dirigé les travaux de la DG EMPL sur l’instrument européen de soutien temporaire à l’atténuation des risques de chômage en situation d’urgence (SURE). L’unité présente les résultats de son travail analytique dans un rapport annuel, le rapport sur l’évolution du marché du travail et des salaires en Europe. Elle gère également les relations de la Commission avec la Fondation européenne pour l’amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound).

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous recherchons un économiste dynamique et motivé pour rejoindre notre équipe en vue de réaliser des travaux d’analyse économique sur les questions liées aux marchés du travail et aux salaires, de fournir des conseils de politique économique et de soutenir l’évolution des politiques dans ces domaines, tant au niveau national qu’au niveau de l’UE.

Les principales responsabilités du candidat seront les suivantes:

i) suivre l’évolution du marché du travail et des salaires dans l’UE et mener des travaux d’analyse sur la réponse apportée par la politique de l’emploi aux multiples défis auxquels le marché du travail de l’Union est confronté, notamment ceux posés par la transition écologique et numérique, l’évolution démographique et les développements économiques mondiaux;

ii) évaluer et fournir des conseils de politique économique sur l’évolution du marché du travail et des salaires ainsi que sur les réformes dans certains États membres dans le cadre du Semestre européen;

iii) contribuer à l’agenda analytique de l’unité et à ses publications (y compris le rapport sur l’évolution du marché du travail et des salaires en Europe).

Le poste nécessite de travailler en étroite coopération avec d’autres unités à l’intérieur et à l’extérieur de la DG et de maintenir des échanges réguliers avec d’autres organisations européennes et internationales (BCE, OCDE, FMI et OIT).

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Le candidat retenu devra posséder:

• un diplôme avancé en économie et un bon niveau de compétences en matière d’analyse économique,

• d’excellentes capacités de communication orale et de rédaction, capables de produire des résultats de grande qualité dans de brefs délais et de traduire des idées complexes dans un langage clair et concis,

• de très bonnes capacités relationnelles et de négociation,

• un sens aigu de l’initiative et la capacité de travailler avec peu d’orientations, et

• la capacité d’établir des relations constructives au sein de la Commission.

Une expérience sur les questions liées au marché du travail et à la politique salariale serait un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)